

# Evaluation de la mise en œuvre du bilan médicamenteux optimisé chez le patient âgé par les étudiants de 6ème année officine de Lorraine

Journée AGORA 2- 2018

Virginie CHOPARD – PH OMEDIT  
Julien GRAVOULET - URPS Pharmaciens  
Sophie MALBLANC – ARS Grand Est

# SOMMAIRE

- CONTEXTE
- METHODE/MATERIEL/OUTILS
- SCHEMA DE L'ETUDE
- RESULTATS
- DISCUSSION ET PERSPECTIVES

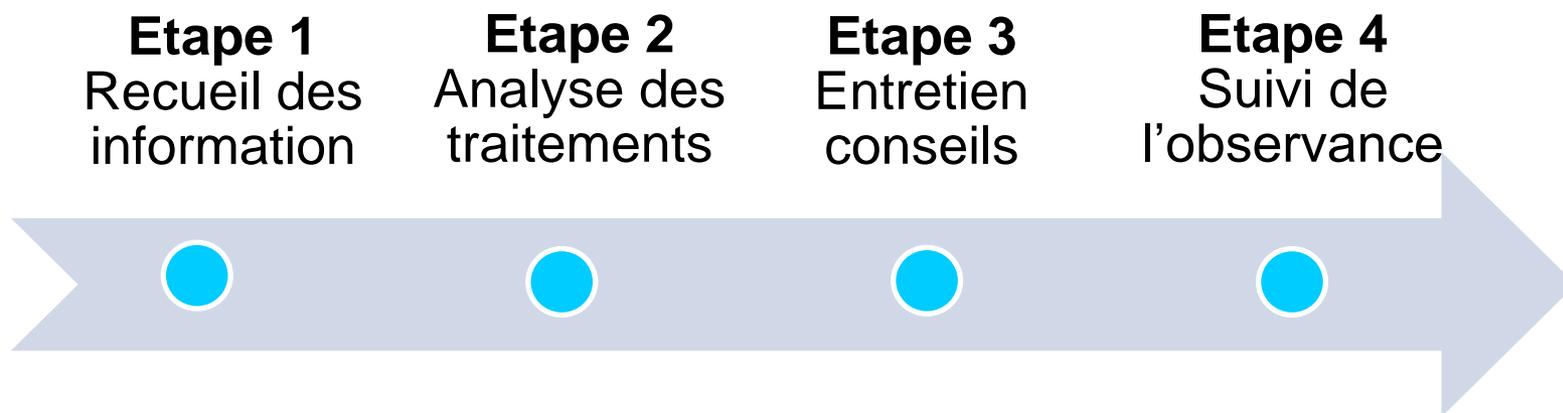
# CONTEXTE

- Développement d'une méthodologie et d'outils dans le cadre d'une expérimentation en lien avec le dispositif PAERPA (2016)
  - Groupe de travail : URPS pharmaciens, URPS médecins, ARS, OMEDIT
  - Comité scientifique : médecins gériatres, médecins, pharmaciens
  - Groupe expérimentateurs Pharmaciens-médecins
- Formation des étudiants en 6<sup>e</sup> année en officine à la méthodologie et aux outils
  - Objectif de stage : 4 cas cliniques (premier semestre 2017)
  - Analyse des freins et leviers
- Intégration du bilan partagé de médication dans la convention pharmaceutique (début 2018)

# CONTEXTE

## Le bilan partagé de médication (BPM)

- Accompagnement du patient dans le bon usage des médicaments
- En lien avec son médecin traitant
- En 4 étapes :



# CONTEXTE

## Le bilan partagé de médication (BPM)

Patient  $\geq 65$  ans en ALD

Patient  $\geq 75$  ans

Avec :

- Au moins **5 molécules ou principes actifs prescrits**  
et
  - Traitement pour une **durée  $\geq 6$  mois**  
avec même finalité thérapeutique



**AGE**



**POLYMEDICATION**



**CHRONICITE**

# METHODE

- Population cible:
  - Patient âgé :
    - > 65 ans
    - ou > 60 ans à la demande du médecin (polymédiqué)
- Lieux :
  - Officines de villes
  - Ante région Lorraine
- Participants à l'expérimentation :
  - Etudiants 6<sup>ème</sup> année filière officine
  - Accord patient nécessaire pour participation



## MÉDICAMENTS INAPPROPRIÉS CHEZ LES PERSONNES DE PLUS DE 75 ANS ET RECOMMANDATIONS DE BON USAGE

Evaluer systématiquement la balance bénéfice-risque à l'instauration du traitement et réévaluer régulièrement si traitement au long cours.  
PRUDENCE avec les MÉDICAMENTS AYANT DES PROPRIÉTÉS ANTICHOLINERGIQUES (Pas d'associations de ces différentes classes car effet potentialisé)

### RAPPORT BÉNÉFICE / RISQUE DÉFAVORABLE PAR CLASSE THÉRAPEUTIQUE

Classe thérapeutique	Dénomination commune internationale (nom commercial)	Raisons pour lesquelles l'utilisation est déconseillée	Alternatives
<b>ALLERGOLOGIE</b>			
ANTI-HISTAMINIQUES H1	Prométhazine (PHENERGAN®) Méquitazine (PRIMALAN®) Alimémazine (THERALENE®) Hydroxyzine (ATARAX®) Bromphéniramine (DIMEGAN®) Dexchlorphéniramine (POLARAMINE®) Dexchlorphéniramine-bétaméthasone (CELESTAMINE®) Cyproheptadine (PERIACTINE®)	Effets indésirables anticholinergiques, somnolences, vertiges.	Cétirizine Desloratadine Loratadine
ANTI-RHINITE ayant des propriétés anticholinergiques	Phéniramine (FERVEX®...) Diphéhydramine en association (ACTIFED jour et nuit®...) Triprolidine en association (ACTIFED RHUME®...) Chlorphénamine (HUMEX RHUME®...)...	Pas d'efficacité clairement démontrée. Syndromes anticholinergiques, confusion et sédation.	Abstention médicamenteuse. Lavage nasal au sérum physiologique.
<b>ANTALGIQUES</b>			
AINS	Ibuprofène (ADVIL®, NUROFEN®...) Kétoprofène (PROFENID®, KETUM®...) Flurbiprofène (CEBUTID®, ANTADYS®...) Diclofénac (VOLTARENE®, FLECTOR®, XENID®...) Naproxène (APRANAX®, ANTALNOX®, NAPROSYNE®...) Alminoprofène (MINALFENE®) Piroxicam (BREXIN®, FELDENE®, CYCLADOL®...) Meloxicam (MOBIC®...) Ténoxycam (TILCOTIL®) Celecoxib (CELEBREX®...) Acide tiaprofénique (FLANID®, SURGAM®...) Acide niflumique (NIFLURIL®...) Nabumétone (NABUCOX®)	Majoration du risque d'effets indésirables rénaux, digestifs, risques de saignements...	Corticoïdes (prednisone, prednisolone).

# MATERIEL/OUTILS

## Outil STOPP - START

- Outil de détection de la prescription médicamenteuse inappropriée chez le SA
  - Classé par système + situations cliniques à risque
- ➔ **STOPP** (*Screening Tool of Older Person's Prescriptions*) :  
65 critères de **prescriptions potentiellement inappropriées** parmi les plus fréquentes

### STOPP (Screening Tool of Older People's Potentially Inappropriate Prescriptions)

#### A. Système cardiovasculaire

1. Un traitement prolongé par digoxine à une dose  $> 125 \mu\text{g}/\text{jour}$  en présence d'une insuffisance rénale
2. Un diurétique de l'anse pour le traitement des oedèmes des membres inférieurs associés à l'insuffisance veineuse c.-à-d. absence de signe clinique d'insuffisance cardiaque, de décompensation d'une cirrhose hépatique ou d'un syndrome néphrotique
3. Un diurétique de l'anse en traitement de première intention d'une hypertension essentielle
4. Un diurétique thiazidique chez un patient atteint de goutte

# MATERIEL/OUTILS

## Outil STOPP - START

➔ **START** (*Screening Tool to Alert doctors to Right Treatment*) :

22 critères de prescriptions s'intéressant à l'**omission de prescription**

START (Screening Tool to Alert doctors to Right i.e. Appropriate, Indicated Treatments)

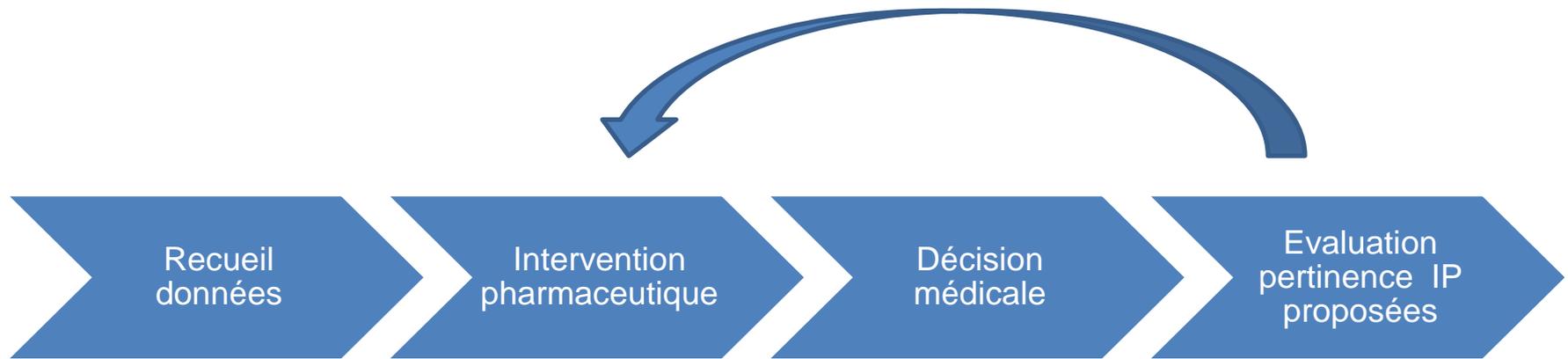
### A. Système cardio-vasculaire

1. AVK dans la fibrillation auriculaire permanente.
2. Aspirine en présence d'une fibrillation auriculaire persistante et de contre-indication aux AVK.
3. Aspirine ou clopidogrel en cas d'athérosclérose documentée par un événement clinique ou par imagerie, notamment au niveau coronaire, cérébrovasculaire ou des artères des membres inférieurs chez un sujet en rythme sinusal.
4. Traitement antihypertenseur en présence d'une élévation permanente de la pression artérielle systolique > 160 mmHg.
5. Statine en présence d'une coronaropathie, d'une atteinte cérébrovasculaire et/ou d'une artériopathie périphérique documentée chez un sujet indépendant pour la réalisation des activités de base de la vie quotidienne et une espérance de vie > 5 ans.

Nécessite de connaître et synthétiser le contexte clinique



# Schéma de l'étude



## Sources d'information consultées

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Patient          | <input checked="" type="checkbox"/> Dossier pharmaceutique        |
| <input type="checkbox"/> Entourage                   | <input checked="" type="checkbox"/> Historique logiciel pharmacie |
| <input type="checkbox"/> Infirmière libérale         | <input checked="" type="checkbox"/> Médecin traitant              |
| <input type="checkbox"/> Autre pharmacien d'officine | <input type="checkbox"/> Médecin spécialiste / Type d             |

par un jury composé :

- Un pharmacien d'officine / URPS
- Un pharmacien inspecteur de santé publique
- Un pharmacien hospitalier / OMEDIT
- Un interne en pharmacie
- Un étudiant ayant participé à l'expérimentation

**IP : positif, sans impact, négatif**

# RESULTATS

## Description de la population étudiée

### Age / Sexe

248 patients de 62 officines de Lorraine :

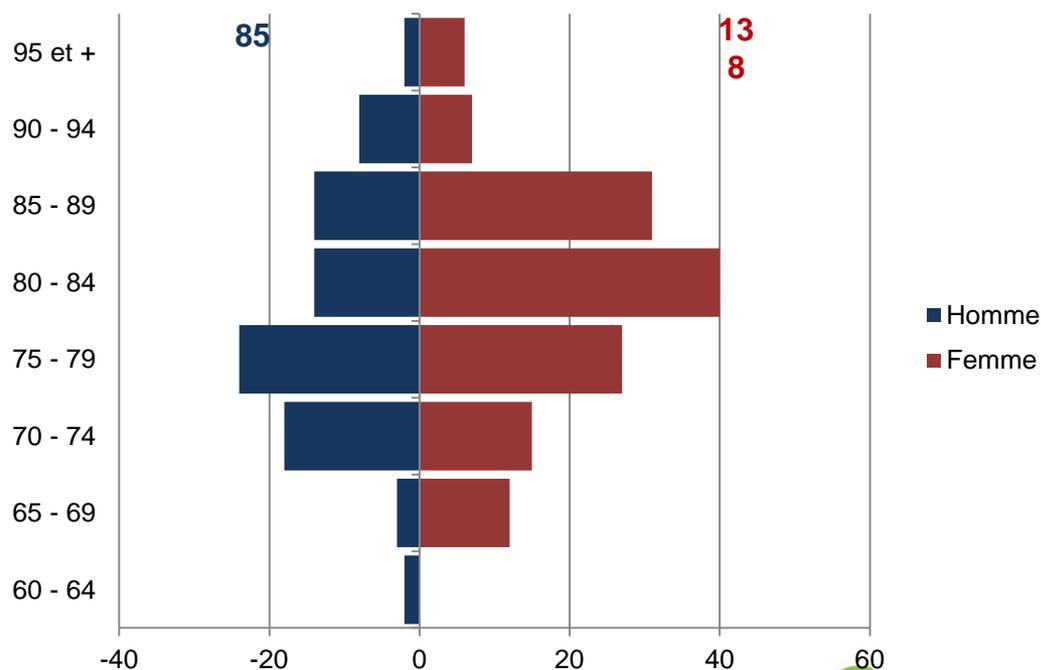
sexe ratio H/F = 0,6

Femmes : majorité de patients ayant entre 80 et 84 ans

Hommes : entre 75 et 79 ans

### Pyramide des âges

N = 223 (NR = 25)

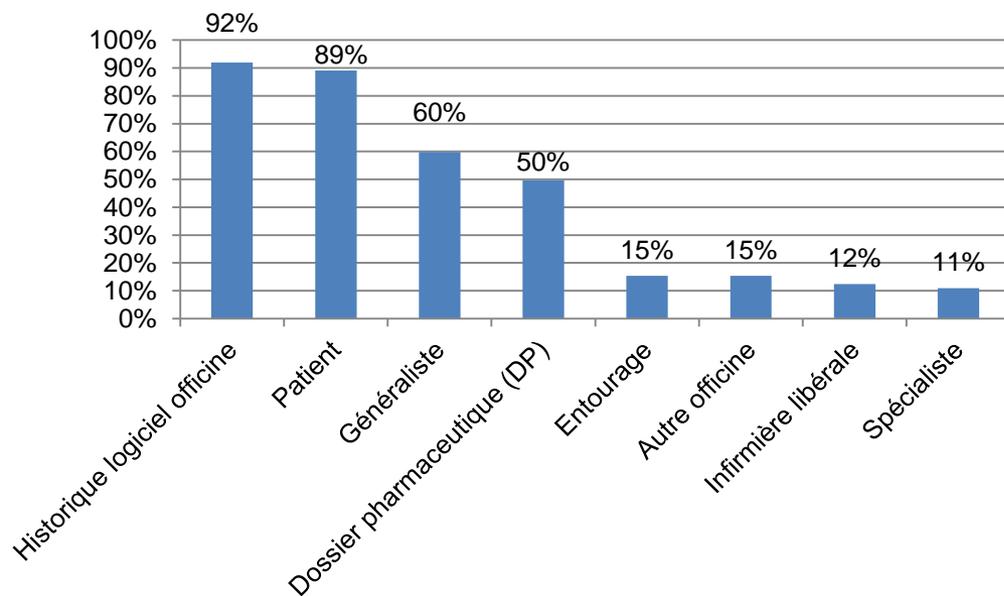


# RESULTATS

## Description de la population étudiée

N= 137 (NR = 111)

### Sources consultées



Nb de sources consultées	Nombre de patients
1	6
2	44
3	54
4	15
5	13
6	2
7	3

**64%** des patients  
ont été conciliés  
avec 3 sources  
ou +

# RESULTATS

## Description de la population étudiée

Observance selon le score de Girerd pour 196 patients (NR = 52)

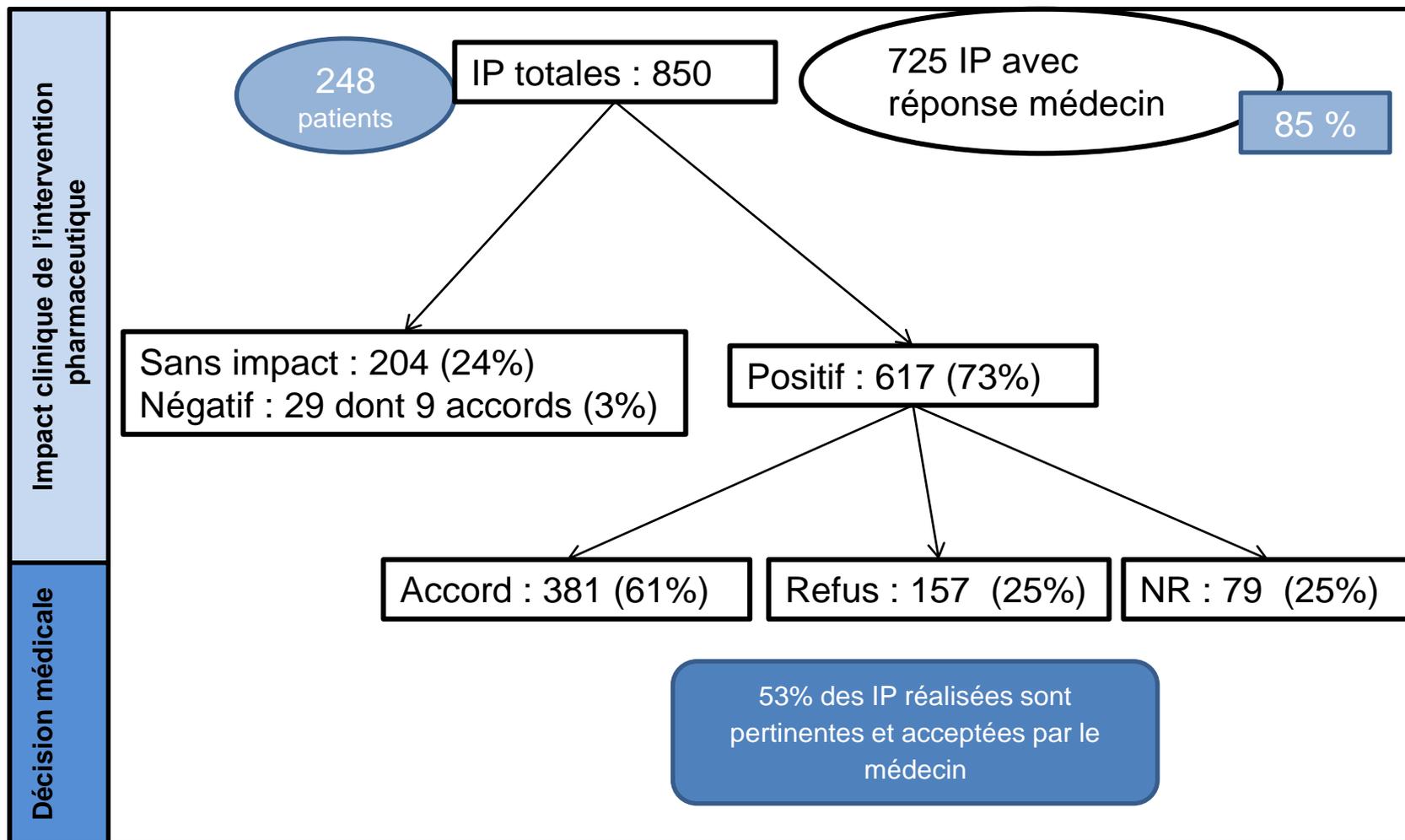
Observance (score de Girerd)	Nb Patients
Bon Observant	53%
Non observant mineur	38%
Non observant	9%

Contexte ayant motivé l'inclusion du patient à l'étude pour 164 patients (NR = 84)

Contexte	Patients
Sortie hospitalisation	6%
A la demande du médecin traitant	12%
Doute sur l'observance	13%
Polymédication	55%
Autre	13%

# RESULTATS

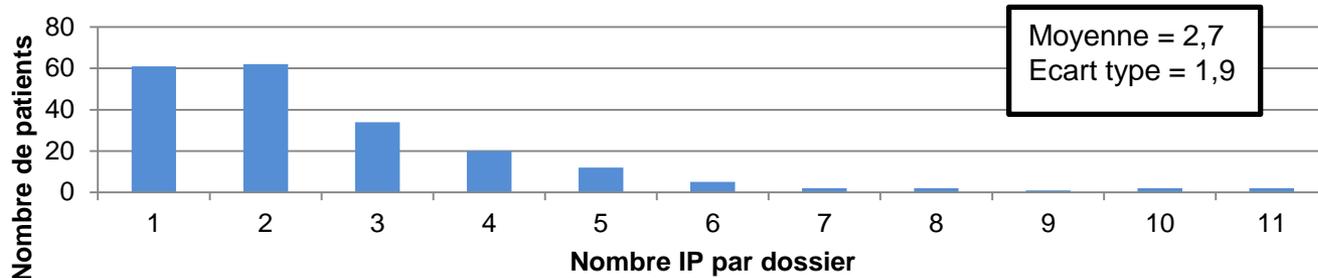
## Analyse pharmaceutique



# RESULTATS

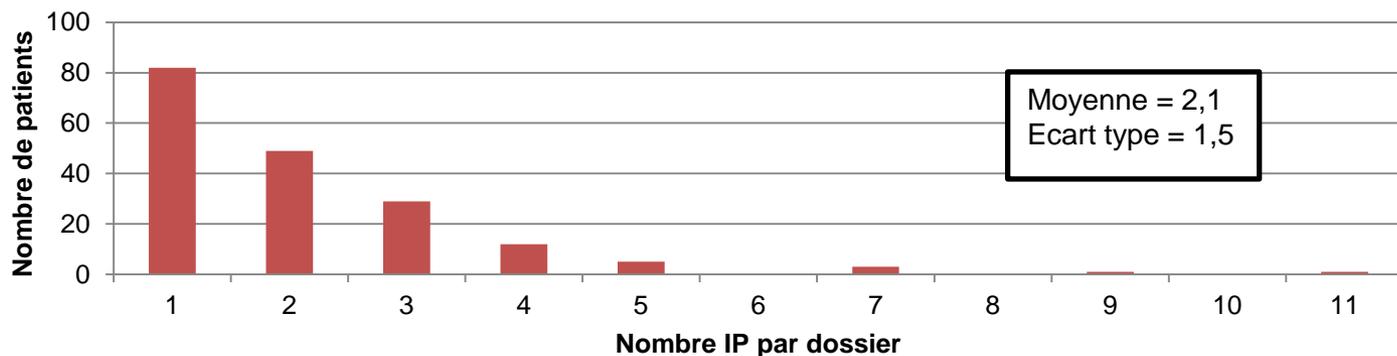
## interventions pharmaceutiques jugées pertinentes

### Nombre IP pertinentes par dossier



Ce dispositif favorise la réalisation d'interventions pharmaceutiques pertinentes.

### Nombre IP pertinentes et accordées par le médecin par dossier



Ce dispositif entraine en moyenne 2 modifications pertinentes et acceptées par le médecin

# RESULTATS

## Taux d'acceptabilité du médecin par classe ATC

Classe ATC	Nb IP	Taux d'acceptabilité du médecin par classe ATC
N05B - ANXIOLYTIQUES	72	67%
A02B - MEDICAMENTS POUR LE TRAITEMENT DE L'ULCERE PEPTIQUE	43	63%
N05C - HYPNOTIQUES ET SEDATIFS	36	72%
B01A - ANTITHROMBOTIQUES	30	83%
C10A - HYPOCHOLESTEROLEMIANTS ET HYPOTRIGLYCERIDEMIANTS	26	69%
N02B - AUTRES ANALGESIQUES ET ANTIPYRETIQUES	25	80%
A10B - ANTIDIABETIQUES, INSULINES EXCLUES	23	74%
N06A - ANTIDEPRESSEURS	23	57%
A06A - LAXATIFS	17	88%
C07A - BETABLOQUANTS	17	82%
N02A - OPIOIDES	15	80%
M01A - ANTIINFLAMMATOIRES, ANTIRHUMATISMAUX, NON STEROIDIENS	14	64%
N05A - ANTIPSYCHOTIQUES	14	57%
C01B - ANTIARYTHMIQUES, CLASSE I ET III	13	54%
C02A - ADRENOLYTIQUES A ACTION CENTRALE	12	75%

Nom de tous les produits pris	Dosage	Forme	Fréquence/posologie				
			M	M	S	N	durée
recueil du 05/05/2017			M	M	S	N	durée
DUOPLAVIN	75 mg/75 mg	cpr	1				
KARDEGIC	75 mg	pdr sol buv		1			
PROCORALAN	5 mg	cpr	1		1		
KALEORID LP	1 000 mg	cpr LP	1				
GLIBENCLAMIDE	2.5 mg	cpr séc	1		1		
STAGID,	700 mg	cpr séc	1	1	1		
PANTOPRAZOLE	40 mg	cpr GR			1		
PAROXETINE	20 mg	cpr séc	1				
VOLTARENE LP	75 mg	cpr LP		1			
ZECLAR	250 mg	cpr	1		1		7 j

Femme  
85 ans  
65 kg

**Allergie** : non

**Contexte** : bilan réalisé à la demande du médecin traitant

**Observance** (score Girerd) : bon observant

**Antécédents médicaux** :

IDM ou insuffisance coronarienne

Diabète

Dépression

**Règles hygiéno-diététiques** :

**Alcool/tabac** : non

**Remarques par rapport au traitement** :

Ne comprend pas l'utilité de Kaleorid

**Automédication** : paracétamol

# RESULTATS

## CAS CLINIQUE

thérapeutique Nom/DCI/Dosage/Forme/Nom labo	Unité prise	(par unité)					du traitement	problèmes liés à la thérapeutique (Fiche IP)	pharmaceutique (Fiche IP)	Proposition pharmaceutique
		M	M	S	N	Autre				
DUOPLAVIN 75 mg/75 mg, cpr	Comprimés	1								
KARDEGIC 75 mg, pdr pr sol buv, sachet	Sachets		1				1.8 Redondance	3.7 Arrêt / Refus de délivrance	Arrêt d'un des deux médicaments car redondance de principe actif et usage des deux non justifiés. Après avis auprès du cardiologue de la patiente : on propose de garder uniquement le Duoplavin	
PROCORALAN 5 mg, cpr	Comprimés	1		1						
KALEORID LP 1 000 mg, cpr à libération prolongée	Comprimés	1								
GLIBENCLAMIDE 2.5 mg MYLAN, cpr séc	Comprimés	1		1						
STAGID 700 mg, cpr séc	Comprimés	1	1	1						
PANTOPRAZOLE 40 mg MYLAN, cpr gastro-résistant	Comprimés			1						
PAROXETINE 20 mg MYLAN, cpr séc	Comprimés	1								
VOLTARENE LP 75 mg, cpr à libération prolongée	Comprimés		1				1.3 Interaction médicamenteuse	3.6 Changement de médicament alternative thérapeutique	AINS et Duoplavin - Kardégic : majoration du risque ulcérogène et hémorragique digestif	
ZECLAR 250 mg, cpr	Comprimés	1		1			7 JOURS	1.1 Contre-indication Non conformité aux réf	3.6 Changement de médicament alternative thérapeutique	Contre indication entre le ZECLAR et la Procoralan 5 mg. Augmentation des concentrations plasmatiques de l'ivabradine et par conséquent de ses effets indésirables (inhibition de son métabolisme hépatique par l'inhibiteur)

# RESULTATS

## CAS CLINIQUE

Médicamentisation par classe thérapeutique Nom/DCI/Dosage/Forme/Nom labo	Unité prise	Posologie (par unité)					Durée du traitement	Accord Refus	Remarque
		M	M	S	N	Autre			
DUOPLAVIN 75 mg/75 mg, cpr	Comprimés	1							
KARDEGIC 75 mg, pdr pr sol buv, sachet	Sachets		1					Accord	Arrêt du Kardégic 75 mg
PROCORALAN 5 mg, cpr	Comprimés	1		1					
KALEORID LP 1 000 mg, cpr à libération prolongée	Comprimés	1							
GLIBENCLAMIDE 2.5 mg MYLAN, cpr séc	Comprimés	1		1					
STAGID 700 mg, cpr séc	Comprimés	1	1	1					
PANTOPRAZOLE 40 mg MYLAN, cpr gastro-résistant	Comprimés			1					
PAROXETINE 20 mg MYLAN, cpr séc	Comprimés	1							
VOLTARENE LP 75 mg, cpr à libération prolongée	Comprimés		1					Accord	Médicament utilisé par la patiente pour les douleurs.
ZECLAR 250 mg, cpr	Comprimés	1		1			7 JOURS	Accord	Changement par de l'Ofloxacin 200 mg, 1 matin 1 soir, 5 jours

# Enseignements et perspectives, suite à la réalisation d'une enquête auprès des étudiants

- **Intérêt du bilan de médication en officine chez la personne âgée démontrés dans un cadre expérimental**
- **Rôle pédagogique de réflexion conjointe ; partage des bonnes pratiques de prise en charge de la personne âgée**
- **Facteurs clés de réussite pour intégration dans la pratique... :**
  - Prioriser les niveaux d'intervention parmi la fiche IP et les référentiels
  - Communication en amont auprès des médecins
  - Formation conjointe pharmaciens et les médecins aux bonnes pratiques et référentiels de prise en charge des patients âgées ; mission collaboration médecin-pharmacien

👉 Une opportunité de renforcer le rôle de professionnel de santé du pharmacien

# Merci de votre attention

## Des questions?



# BACKUP

# Bilan de médication

## Avenant n° 11 a la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie

### Bilan de médication

#### La première année :

- un entretien de recueil des informations au cours duquel le pharmacien, d'une part, explique au patient l'objectif du bilan de médication et son intérêt dans le cadre de l'amélioration de sa prise en charge en lien avec son médecin traitant et, d'autre part, procède au recensement de l'ensemble des traitements prescrits ou non ;
- l'analyse des traitements prescrits ou non du patient, effectuée à partir de l'ensemble des traitements recensés lors de l'entretien de recueil. Le pharmacien y procède en dehors de la présence du patient. Il formalise ses conclusions et recommandations qui devront être intégrées au dossier médical partagé du patient, dès lors que ce dernier est ouvert et accessible, et transmises au(x) prescripteur(s) en privilégiant la messagerie sécurisée de santé aux fins d'obtenir l'avis de ces derniers sur les recommandations susceptibles d'impacter leurs prescriptions ;
- un entretien « conseil » au cours duquel le pharmacien fait part au patient des conclusions de son analyse et de l'échange intervenu avec son ou ses prescripteurs. Le pharmacien délivre au patient les conseils adaptés en termes de prise des traitements et de bon usage des médicaments, notamment, et l'invite à consulter son ou ses prescripteurs lorsque l'adaptation des traitements est validée par ces derniers ;
- le suivi de l'observance des traitements.

# Schéma de l'étude

Modalités de réévaluation des IP  
Post expérimentation pour juger de la pertinence des interventions  
proposées

## Définition

### Amélioration de la PECM :

- Recommandation selon RCP ou autres référentiels validés par des sociétés savantes et faisant consensus

- Amélioration directe de la PECM du patient suite à cette IP

Doit pouvoir :

- justifier un appel au médecin,
- engendrer une modification directe de la prise en charge thérapeutique du patient (s'il s'agit d'une demande de suivi thérapeutique c'est parce qu'une nouvelle association ou un contexte clinique particulier nécessite un monitoring).

POSITIF

### Sans amélioration immédiate de la PECM :

- Notion de présomption : Amélioration probable pour le patient mais qui ne peut - être vérifiée

- Sans impact immédiat dans la PECM

- Amélioration administrative mais pas de plus-value pour le patient

SANS  
IMPACT

### Intervention préjudiciable dans la PECM du patient:

- en fonction des recommandations de bonnes pratiques

- en fonction du tableau clinique propre au patient (ex arrêt IPP n'est pas applicable à tous les patients)

Pour l'ensemble des dossiers jugés négatifs il y a eu un second tour de présentation aux autres membres du jury

NEGATIF